

VOUS ÊTES DANS UNE COMMUNE DU PAYS DES LANDES DE GASCOGNE ET/OU DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE,

- ✓ Vous êtes à la recherche d'informations concernant les règles d'urbanisme sur votre commune
- ✓ Vous sollicitez un certificat d'urbanisme afin de connaître le statut de constructibilité d'un terrain
- ✓ Vous vous apprêtez à déposer un projet de permis de construire ou de déclaration de travaux

>> CE COURRIER VOUS CONCERNE

Madame, Monsieur,

Au travers de votre projet de construction vous allez devenir, à part entière, acteur de la transformation de votre environnement, et donc du nôtre. Nous pensons que notre région mérite une attention toute particulière pour son paysage et son patrimoine.

Signataire du manifeste national pour la préservation des paysages, le Parc Naturel Régional, sous l'égide de ses Élus locaux, a élaboré, en partenariat avec le Pays des Landes de Gascogne, un Livre Blanc « Urbanisme, Architecture et Paysage » pour vous accompagner dans votre démarche. Ce document est à votre disposition dans chaque commune du Parc et du Pays.

Ainsi, huit orientations essentielles extraites de ce document doivent pouvoir trouver leur application dans votre projet de construction à caractère traditionnel :

- 1. Formes et volumes de construction simples** marqués par des angles droits,
- 2. Orientation de la construction** conditionnée par les apports solaires et implantation liée au cadre bâti existant,
- 3. Pans de toiture** en nombre limité, inclinés à 38 % minimum, **faîtages** parallèles ou perpendiculaires entre eux, **débords** de toiture supérieurs à 50 cm, **chevronnage** apparent,
- 4. Utilisation de matériaux locaux, respectueux de l'environnement** : Tuile de couverture de type canal en terre cuite, éléments bois d'ossature, bardage planches pour les annexes,...
- 5. Couleurs d'enduit et de menuiserie** s'appuyant sur des références locales,
- 6. Forme des ouvertures** de préférence plus haute que large, volets bois,
- 7. Traitement des clôtures en harmonie avec le paysage proche.** Éviter les haies d'une seule espèce, les murs et palissades disproportionnés...
- 8. Pour vos plantations, choisir les essences locales qui s'intègrent le mieux à votre environnement.**

Les services du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, la Direction Départementale de l'Équipement des Landes, le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine et le Pays des Landes de Gascogne sont les acteurs porteurs de cette démarche. Pour vous aider, le CAUE des Landes vous apportera des conseils gratuits et personnalisés dans la définition de votre projet.

Consultations CAUE au 05 58 06 95 96 - <http://www.caue40.com>

En réponse au souhait que nous avons tous d'habiter un espace vivant de qualité, respectueux de notre identité, nous pensons que vous adhèrerez avec enthousiasme à cette démarche et que vous saurez y associer les architectes, constructeurs et artisans de votre choix.

Comptant vivement sur votre contribution, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Le Directeur Départemental
de l'Équipement des Landes

Le Président du Parc Naturel Régional
et du Pays des Landes de Gascogne

Michel RENON

Dominique COUTIÈRE